

## *45<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI - RÉUNION EXTRAORDINAIRE (Chisinau, Moldavie, 16 février 2017)*

### RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉBATS ET DÉCISIONS

---

La 45<sup>e</sup> réunion (extraordinaire) du Comité directeur (CD) de l'EUROSAI s'est tenue à Chisinau, Moldavie, le 16 février 2017. La réunion était présidée par M. Arno Visser, Président de l'ISC des Pays-Bas et Président de l'EUROSAI, et organisée par la Cour des comptes de la République de Moldavie. Le présent document résume les principaux débats et décisions :

**Points 1 et 2.** L'ordre du jour de la 45<sup>e</sup> réunion (extraordinaire) du CD et le procès-verbal de la 44<sup>e</sup> réunion du CD, qui a eu lieu à Luxembourg, les 13-14 juin 2016, ont été approuvés à l'unanimité par le CD.

**Point 3.** Plusieurs décisions ont été prises après discussion du projet du Plan stratégique de l'EUROSAI (PSE) pour la période 2017-2023 et de la feuille de route établie jusqu'au X<sup>e</sup> Congrès, qui ont été présentés par M. Visser, Président de l'Équipe d'objectif n<sup>o</sup> 4 (EO n<sup>o</sup> 4).

- ✓ Le projet du Plan a été approuvé à l'unanimité par les membres du CD et doit dès lors être soumis à tous les membres de l'EUROSAI pour commentaires, après avoir apporté une légère modification suggérée par l'ISC du Portugal consistant en l'ajout des Organisations régionales de l'INTOSAI dans le texte relatif aux résultats attendus de l'objectif stratégique numéro 1.3, point 3.
- ✓ Le CD a convenu de la nécessité d'adopter une résolution devant être formulée par le Congrès et visant à confier au CD la mission de développer tout ce qui est nécessaire en termes de structure ou de mode de fonctionnement afin de mettre en œuvre le Plan stratégique.
- ✓ Le CD a approuvé la feuille de route après avoir modifié la date d'envoi du projet du PSE aux membres pour commentaires, qui avait été fixée au 28 février, afin de disposer de davantage de temps. La date d'envoi a été avancée au 22 février.

**Point 4.** En ce qui concerne la proposition d'amélioration de la gouvernance et du mode de fonctionnement de l'EUROSAI, après une introduction de l'Auditrice générale de Finlande et la présentation par M. Visser du projet de Mémoire sur ces améliorations (portefeuilles du CD, une équipe de coordination, deux coresponsables par objectif stratégique et une utilisation accrue des groupes de projet), des éclaircissements ont été apportés quant à son objectif ; au vu des résultats des débats menés au sein du CD, il a été précisé que la version finale de ce document, servirait de référence pour le prochain CD. Le Plan stratégique sera soumis au X<sup>e</sup> Congrès pour approbation et le Mémoire sera soumis au nouveau CD comme référence pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Les débats sur deux des améliorations proposées de la gouvernance, ont eu lieu au sein de deux groupes. Le CD a pris acte des résultats des débats qui ont été présentés en séance plénière.

En ce qui concerne les rôles et les responsabilités de l'*Équipe de Coordination*, les aspects suivants ont été rapportés :

- ✓ Fonctions exécutives mineures afin de faciliter le travail du CD.
- ✓ Accent mis sur la coordination et non sur l'élaboration de politiques ou les activités opérationnelles.
- ✓ Ses missions doivent être limitées et doivent être éclaircies par la suite dans le cadre du Mémoire révisé. L'accent doit être mis sur :
  - Veiller à l'élaboration d'un bon Plan opérationnel, en s'appuyant sur les contributions de l'EUROSAI dans son ensemble.
  - Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique en termes de progrès, de qualité et de synergies.
  - Rapports au CD et préparation des décisions du CD.
  - Agir en tant que centre d'échange d'informations.

En ce qui concerne la composition de l'*Équipe de Coordination*, les présidents des ISC ou le personnel pourront se réunir, si besoin est, mais dans la pratique, les réunions seront probablement organisées au niveau technique. En outre, la majorité des membres du CD était favorable au principe de « plus le nombre est réduit, mieux c'est » en ce qui concerne la composition de l'équipe de Coordination et a exprimé sa préférence pour une équipe composée de trois ou quatre membres, sans toutefois désigner ces membres.

En ce qui concerne les *portefeuilles des membres du CD*, les résultats des débats suivants ont été présentés :

- ✓ Tous les participants ont exprimé leur volonté de confier des responsabilités aux membres du CD.
- ✓ Il n'est pas nécessaire qu'il y ait autant de responsabilités que de membres dans la mesure où certains portefeuilles peuvent être partagés.

- ✓ Au cours des débats sur les huit portefeuilles possibles figurant dans le projet de Mémoire, les points suivants ont été soulevés :
    - Toutes les responsabilités n'impliquent pas la même charge de travail.
    - Les portefeuilles liés à la gestion financière et au prochain Congrès n'ont pas été jugés pertinents. Un nouveau portefeuille lié aux nouveaux enjeux a été proposé.
- Voici la liste finale des portefeuilles possibles :
- Gouvernance globale, culture et plan stratégique (Présidence).
  - Coresponsable de l'Objectif stratégique n° 1 (en collaboration avec un membre extérieur au Comité directeur)
  - Coresponsable de l'Objectif stratégique n° 2 (en collaboration avec un membre extérieur au Comité directeur)
  - Relations avec les parties prenantes externes.
  - Relations avec les autres organisations régionales de l'INTOSAI.
  - Communication interne et externe
  - Réflexion prospective et nouveaux enjeux
- Les relations avec les parties prenantes peuvent être scindées en deux, à savoir d'une part, les relations avec l'INTOSAI et d'autre part, les relations avec les organisations régionales.
  - Il est nécessaire de définir ce que l'on entend par la responsabilité d'un portefeuille, qu'il s'agisse d'un rôle exécutif ou d'un rôle de surveillance, mais également en matière de présentation des rapports, afin de savoir s'ils doivent uniquement être présentés au CD ou également à l'Équipe de Coordination.
- ✓ Un portefeuille doit être flexible et certains peuvent être provisoires et par conséquent n'avoir plus de raison d'être lorsque la mission a été accomplie.

L'Auditrice générale de Finlande a fermement appuyé l'idée d'inviter tous et chacun des membres du CD à participer activement aux travaux de l'EUROSAI. Cela pourrait constituer l'objectif général de chaque portefeuille ; se sentir partie prenante, mettre l'accent et se pencher sur les questions pouvant apporter une valeur ajoutée au cours du mandat des membres du CD.

Le CD a approuvé la proposition de M. Visser visant à modifier le projet de Mémoire en se fondant sur les décisions du CD.

En ce qui concerne les instructions que le Secrétaire général a sollicitées au CD concernant l'élaboration du prochain Budget de l'EUROSAI (son chapitre 2 est actuellement divisé en 4 objectifs), ainsi que les précisions sur les instances compétentes pour approuver les aides financières au sein de la nouvelle structure, le CD a décidé que les questions relatives au

financement et aux règlements seront abordées lors de la prochaine réunion de l'EO n° 4. Il a également été convenu que le chapitre 2 du Budget ne sera plus divisé en sous-chapitres.

**Point 5.** Le CD a pris acte des informations fournies par l'ISC de Turquie relatives aux préparatifs du X<sup>e</sup> Congrès de l'EUROSAI. Des réflexions ont été menées sur le taux de participation prévu jusqu'à présent (34 membres de l'EUROSAI ont confirmé leur participation) qui était inférieur au taux de participation au même stade des préparatifs du IX<sup>e</sup> Congrès qui s'est tenu à La Haye (50) ou des Congrès précédents. Les questions de sécurité et le niveau de préparation technique du contenu et de la structure ont également été débattus et des suggestions ont été formulées pour limiter le nombre de sujets et établir un rapport entre eux et le Plan stratégique et la vision de l'EUROSAI.

L'ISC du Portugal a proposé des sujets plus ciblés et le Secrétaire général a proposé divers scénarios tels que réduire la durée du Congrès ou encore de le reporter afin de permettre au pays d'accueil de disposer de davantage de temps pour procéder à son organisation et, en même temps, permettre que son report puisse atténuer les facteurs qui pourraient entraver un plus fort taux de participation des ISC.

Nos collègues turcs ont convenu de tenir compte de toutes les suggestions et de songer à la possibilité de cibler et de regrouper des thèmes et ont accepté l'aide du Secrétariat et des ISC du Portugal et de Finlande.

**Point 6 et point 7.** La demande de financement et l'annulation de la III<sup>e</sup> Conférence EUROSAI-ASOSAI qui devait se tenir au mois de septembre 2017 (Kiev, Ukraine) ont été débattues l'une après l'autre. À la suite des débats :

- ✓ Le CD a approuvé à l'unanimité la demande de subvention d'un montant de 4 300 euros présentée par l'ISC de Moldavie afin de financer les frais d'interprétation de la 45<sup>e</sup> réunion (extraordinaire) du CD.
- ✓ Le CD a décidé que les Termes de référence seraient élaborés et signés par le pays d'accueil de la Conférence conjointe. Le fait de pouvoir disposer d'un certain niveau de participation technique aux Conférences conjointes a également été abordé.
- ✓ Le CD a décidé d'informer l'ASOSAI que l'EUROSAI était en train d'élaborer sa nouvelle stratégie et que nous les contacterions dès que nous aurions défini les sujets sur lesquels nous souhaitons collaborer. Le courrier officiel serait rédigé conjointement par la Présidence et le Secrétariat.

Point 8. Sous le point « Questions diverses », le CD a pris acte des informations fournies par le Secrétaire général sur l'état d'avancement du concours de création du logo (29 propositions envoyées par 14 membres ont été reçues). Le CD a décidé d'accepter une proposition tardive qui a été envoyée au Secrétariat un jour après l'expiration du délai imparti.

En outre, le CD a pris acte des informations relatives au courrier que le Secrétaire général a reçu de la PSC de l'INTOSAI invitant l'EUROSAI à désigner un représentant de la région pour la PSC de l'INTOSAI avant la fin du mois de mars 2017. Le CD a donné son accord pour que le Secrétariat informe la PSC de l'INTOSAI en tenant compte du fait que, étant donné que la structure de l'EUROSAI fera probablement l'objet d'une modification après le X<sup>e</sup> Congrès qui doit se tenir au mois de mai de l'année en cours, la désignation de ce représentant devrait être reportée jusqu'à la mise en place de la nouvelle structure de l'EUROSAI pour permettre la désignation du représentant le plus compétent.

Enfin, le Secrétariat a présenté un document sur l'activité du Secrétariat pendant l'année 2016, élaboré pour répondre à la demande des membres exprimée au moyen de l'auto-évaluation, pour l'amélioration de la communication.